

proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca



Photographie: Sophie Roy

Prix Louis-Philippe-Pigeon 2013



Mot du président
p. 4



Mot de la bâtonnière
p. 5



Deal or no deal
p. 8

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674



Dépôt légal 1985
Bibliothèque Nationale
du Québec

Publié cinq (5) fois par année
et tiré à 3900 exemplaires
et distribué gratuitement

Conception graphique :
TroisDeuxUn

Impression : Les impressions
Gauvin & Harbour inc.
1515, av. Saint-Jean-Baptiste
Québec (Québec) G2E 5E2

L'équipe du Proforma

Me Elise Bartlett
Me Geneviève Verreault Tremblay
Me Nicholas Jobidon
Me Maude Bégin-Robitaille

Conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec 2012-2013

Me Jad-Patrick
Barsoum
président



Me Audrey
Gagnon
1^{er} vice-présidente



Me Christian
Tanguay
2^e vice-président



Me Simon
St-Gelais
Trésorier



Me Justin
Tremblay
Secrétaire



Me Elise
Bartlett
Secrétaire adjointe



Conseillers(ères)

Me Christina Bouchard
Me Louis Cloutier
Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin
Me Charles Étienne Pépin
Me Myralie Roussin
Me Renée-Maude Vachon-Therrien

Présidente sortante

Me Joanie Proteau

Trouvez-nous sur
 Facebook

@JBQ_Québec



Noël des enfants du Jeune Barreau de Québec

HOHOHO ! À tous les enfants des membres de la communauté juridique et leurs parents ! Le Jeune Barreau de Québec vous invite à partager avec des enfants provenant d'un milieu plus modeste un moment inoubliable à l'occasion de la fête de Noël des enfants.

Cet événement aura lieu le **dimanche 1^{er} décembre 2013** à compter de **9 h 15** dans l'**Atrium du Palais de justice de Québec**.

Une fois de plus cette année, de merveilleuses surprises attendront les enfants dont un spectacle et de beaux maquillages. Un buffet et de délicieuses gâteries seront servis dans l'attente du seul, unique et vrai Père Noël qui arrivera directement du Pôle Nord afin de distribuer des cadeaux personnalisés à chacun.

Nous sollicitons également votre générosité afin de recueillir jouets, toutous et jeux qui seront remis à un organisme de Québec venant en aide aux enfants de milieux défavorisés.

Nous remercions tous nos généreux commanditaires qui feront encore de cette fête une réussite et ceux-ci seront chaleureusement remerciés dans le Journal Proforma ainsi que sur le site internet du Jeune Barreau de Québec.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre !

COCKTAIL DE NOËL 2013

QUAND?
Jeudi 28 novembre

OÙ?
Restaurant le Cercle
situé au 228 Saint-Joseph Est

QUOI?
6 à 8 prolongé avec cocktails,
bouchées et projection

COMBIEN?
30 \$

Surveillez l'invitation dans vos casiers de Cour!

Une présentation du
 JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

En collaboration avec
 i|medicassurance



Bettez

L'offre Distinction,
à la hauteur de votre réussite

Réalisez de nombreuses économies
et profitez d'avantages distinctifs !

desjardins.com/jbq

Desjardins

100

JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

1914 - 2014

Bal du Centenaire
du Jeune Barreau de Québec
le 21 février 2014
au Capitole de Québec

« **Réservez cette soirée!** »



Nos partenaires :



Saviez-vous que...

Le Jeune Barreau de Québec a été fondé en 1914 et qu'en 1934, l'Honorable Louis-Philippe Pigeon a participé à son incorporation ?

Le Jeune Barreau de Québec fête cette année son centenaire. C'est plus de cent ans d'histoire qui ont vu se succéder quatre-vingt-dix-neuf présidentes et présidents du Jeune Barreau de Québec notamment Louis-Philippe Pigeon et Jean Lesage. En cette année 2013 et prochainement en 2014, nous célébrerons notre passé, mais avant tout notre avenir, ainsi que la force de l'implication dans notre ordre professionnel et dans la communauté de Québec. Le défi que je me suis lancé comme centième président du Jeune Barreau de Québec et qui est également imputé au conseil d'administration est d'assurer que cette année nous soyons en mesure de rendre hommage à notre histoire en remerciant nos prédécesseurs de nous avoir légué une association forte, présente et à l'image de nos membres.

Dans cette optique, il est donc impossible de passer sous silence notre histoire centenaire. Dès aujourd'hui et jusqu'en décembre 2014, vous aurez la chance de nous accompagner à travers les décennies afin de revivre notre histoire et forger notre futur.

Le conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec travaille depuis plus d'un an à préparer les festivités entourant le Centenaire du Jeune Barreau de Québec, épaulé de plusieurs comités :

- Comité de sages composé d'éminents juristes, juges, commissaires et anciens membres du conseil d'administration du Jeune Barreau;
- 12 jeunes avocates et avocats membres du Comité sur le bal du centenaire;
- Comité des archives.

Dès 2011, le projet du Centenaire du Jeune Barreau était un point à l'ordre du jour de l'organisation. Afin d'être en mesure de réussir un tel événement, nous tenons à remercier les partenai-

UN SIÈCLE DE RÉALISATIONS ET UN NOUVEAU SIÈCLE POUR RÊVER!



Me Jad-Patrick Barsoum
Président du Jeune Barreau de Québec
presidence@jeunebarreaudequebec.ca

res qui seront avec nous jusqu'à la fin de cette aventure et qui ont tous sauté à pieds joints afin de nous soutenir dans les différents événements, soit :

- le Barreau de Québec;
- Desjardins
- SOQUIJ
- Jurisconcept

Devenant un modèle d'implication citoyenne dans le monde juridique, nos partenaires, grâce à leur support, nous ont permis d'être en pleine expansion et nous donner les moyens de nos ambitions.

Nous vous convions au lancement de notre programmation officielle le 28 novembre prochain, lors de notre traditionnel coquetel de Noël afin de débiter comme elles se le doivent les festivités de notre centenaire. De plus, nous vous invitons à réserver la date du 21 février 2014 afin d'être des nôtres dans l'une des plus grandes célébrations historiques de la communauté juridique. Plus de détails vous seront dévoilés lors du lancement de la programmation.

Notre Comité des archives qui, sous la présidence du bâtonnier J. Michel Doyon, passe à travers les années feuilletant les procès-verbaux, la presse écrite et les documents historiques, prépare actuellement la publication d'un livret commémoratif de notre organisation.

En fait, qui aurait cru qu'Hormidas Paré, lors de la création officielle du Jeune Barreau de Québec, se retrouverait aujourd'hui premier président de notre organisation, que Louis-Philippe Pigeon, juge à la Cour suprême du Canada, verrait notre organisation si présente sur le terrain?

Au cours des dernières années, le JBQ a été présent plus que jamais dans la communauté juridique. Notre rayonnement se fait sentir tant à Québec, mais notre impact est aussi ressenti à Montréal, aux États-Unis et en Europe.

Je terminerai par faire un appel à tous. Il est incontesté que nous sommes plus forts et plus grands que jamais. Cependant, nous avons besoin de vous afin d'être en mesure de répondre à la demande et nous vous invitons à vous impliquer dans notre communauté, que ce soit par nos services à la population ou nos services aux membres. Contactez-nous et soyez présents avec nous pour célébrer le centenaire du Jeune Barreau de Québec.



Vous êtes appelé à la barre
www.barreaudequebec.ca

Je profite de l'occasion de la Rentrée judiciaire pour partager avec vous quelques idées qui me paraissent importantes sur la place qui devrait être celle de l'avocat dans la justice de demain, et ce, dans une société de droit comme la nôtre.

La contribution de l'avocat à l'évolution de la société, sa nécessaire participation au règlement des litiges ainsi que son apport à la prévention des différends, voilà autant de domaines où nous ne pouvons être écartés.

La chose n'est pas nouvelle. Depuis longtemps, les avocats dérangent. Certains, plus que d'autres. Surtout lorsqu'ils se font redoutables en raison de leur ingéniosité et, si j'ose, de leur efficacité. Ils sont plus nombreux, ceux qui, par leur imagination, leur intelligence et souvent même, par leur sensibilité, participent à rendre meilleur le monde dans lequel nous vivons.

Il est facile d'écarter les avocats par des projets de réforme et d'amélioration de l'accès à la justice, nous ramenant ainsi à l'époque de la colonie. Il était alors interdit aux avocats de pratiquer en Nouvelle-France. Le droit à la représentation par procureur a été rétabli sous le gouverneur Murray en 1760.

Certes, une redéfinition de notre rôle peut contribuer d'une certaine manière à améliorer la situation. Cependant, elle doit être accompagnée d'une remise en cause de tous les intervenants impliqués dans l'administration de la justice, la magistrature y compris.

Les juges en conviennent d'ailleurs eux-mêmes, étant engagés au plan national et international, dans des comités de recherche sur l'efficacité de la justice et d'évaluation des systèmes de justice.

Ainsi, le Comité directeur sur l'accès et l'efficacité en matière de justice affirme, dans un rapport de juin 2010, que la meilleure façon de protéger non seulement les droits de l'accusé, mais aussi – le fonctionnement efficace du système de justice pénale, c'est par la représentation par un avocat.

Propos de la bâtonnière à l'occasion de la Rentrée judiciaire

Me Nathalie Vaillant
Bâtonnière de Québec
batonnier@quebec.qc.ca



Faut-il rappeler que cette représentation n'est pas seulement essentielle en droit criminel et pénal, mais également dans les autres domaines du droit. Malheureusement, il s'avère que les conseillers des parlementaires ne sont pas pleinement conscients de ce rôle essentiel lorsqu'ils élaborent des lois de nature procédurale.

S'il convient de réfléchir au rôle de l'avocat, il faut néanmoins le faire, me semble-t-il, dans le cadre d'une réflexion globale, qu'on ne saurait limiter au seul « coût » de l'avocat.

En 2005, le groupe de travail du Réseau européen des Conseils de justice concluait ainsi, « *Quel que soit le niveau de considération accordée à l'institution judiciaire et à ses acteurs, aucun système ne peut plus échapper aux interrogations des citoyens sur la qualité de la justice, des juges et des décisions qu'ils rendent.* » (page 14).

Cette conclusion ne perd rien de sa pertinence lorsqu'appliquée sur notre continent :

Il faut collectivement revoir nos façons de faire. Le Barreau doit soutenir et contribuer, dans la mesure de ses moyens et dans le respect de son indépendance, à cette évaluation de la qualité de la justice.

Le président du Conseil supérieur de la justice de Belgique, Jacques Hamaide, a démontré que la qualité de la justice résulte d'un management judicieux et coordonné de l'organisation judiciaire où l'État doit s'investir. En 2012, il écrivait :

« *La justice est un service rendu aux citoyens, aux auteurs de faits délictueux, aux victimes, aux différentes parties prenantes et à la société en général. Chaque citoyen, qu'il soit justiciable, justiciable potentiel, ou partie prenante doit percevoir le service rendu par la justice comme un service de qualité. Et cette valeur ne peut être fournie que si la qualité des différents secteurs de gestion au sein de l'organisation judiciaire (...) est systématiquement améliorée de manière coordonnée.* »

Enfin, un rapport, produit en mai dernier, par le Comité directeur sur l'efficacité et l'accès en matière de justice au Canada, précise que l'intérêt public doit être pris en compte lorsque l'on envisage d'autres formes de justice que sa forme

Suite P. 9



AU MARQUIS DE BRUMMELL
www.marquisbrummell.ca
657 3^e Avenue, Limoilou, Québec
418-529-6897 1-877-529-6897
Fax : 418-529-8691

VENTE DE TOGES, CHEMISES ET RABATS
(ANCIENNEMENT OFFERT PAR LA MERCERIE JEAN-GUY BOILARD)

VENTE ET LOCATION DE COMPLETS ET TENUES DE CÉRÉMONIE
ATELIER DE TAILLEUR SUR PLACE

Rentrée judiciaire 2013



Par
Caroline Potvin
directrice générale
en remplacement
de Me Lisa Bérubé

Encore une fois cette année près de 500 personnes se sont donné rendez-vous et ont bravé les problèmes de circulation afin de célébrer la Rentrée judiciaire du Barreau de Québec. L'honorable Élisabeth Corte a ouvert la cérémonie en s'adressant aux participants rassemblés à la Salle Gabrielle-Vallée. Il y a lieu de souligner la précieuse collaboration des membres, des invités et des juges, présents en très grand nombre, et qui ont longuement patienté.

Cette année, les participants ont pu noter une présence accrue d'invités internationaux, ce qui a donné une couleur particulière aux festivités. Ce fut également le cas de l'assermentation de Me Amina Khaoua et Me Cédric Coffy qui sont les deux premiers avocats versaillais à profiter de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle et à devenir membres du Barreau de Québec.

La bâtonnière de Québec, Me Nathalie Vaillant, la bâtonnière du Québec, Me Johanne Brodeur, Ad. E., et le ministre de la Justice, Monsieur Bernard St-Arnaud, ont profité de l'occasion pour livrer leur message en ce début d'année judiciaire.

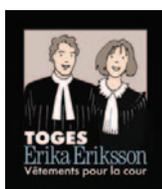
Le prix Louis-Philippe-Pigeon a été décerné, à non pas un, mais deux récipiendaires cette année, soit à Mes Jean-François et Nicolas Leclerc. Me Henri Brun, Ad. E., Me René Dussault, O.C., O.Q., Ad. E., M. le bâtonnier Henri Grondin, c.r., C.Q., Ad. E., Me Paul Laflamme, Ad. E., Me Jean-Paul L'Allier, O.Q., Me Jacques LeMay, Ad. E. et Me René Paquet, C.D., ont reçu la Médaille du Conseil du Barreau de Québec pour célébrer leur 50^e anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre. Aussi, Me René Amyot, c.r., Ad. E., avocat à la retraite et Me André Gagnon, c.r., Ad. E., avocat à la retraite ont reçu la Médaille du Conseil pour célébrer respectivement leur 60^e et leur 70^e anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre.

La plus haute distinction de la section, la Médaille du Barreau de Québec, a été décernée à Me Marie Rinfret, de la Commission de l'équité salariale. La qualité de sa réputation professionnelle ainsi que, comme il fut mentionné par la bâtonnière, « le parcours d'une femme d'exception qui a pavé la voie aux générations des femmes qui lui succèdent » ont justifié le choix du Conseil de lui octroyer une telle distinction.

Enfin, la réussite d'une soirée comme la Rentrée est le fruit d'un travail d'équipe. Je ne peux donc terminer un texte concernant la Rentrée sans remercier les membres du comité et sans souligner l'excellent travail de notre maître de cérémonie, le président du Jeune Barreau de Québec, Me Jad-Patrick Barsoum. Merci à :

Me Julie Carle, présidente – Télé-Université
Me Jad-Patrick Barsoum – Joli-Coeur Lacasse
Me Frédéric Bélanger – Carter Gourdeau
Me Christina Bouchard – Brodeur Prémont Lavoie
Me Florence Boucher-Cossette
Me Myriam Cantin - Centre communautaire juridique de Québec
Me Suzy Guylaine Gagnon – Armijo Webster
Me Anne-Marie Kimpe
Me Mélanie Anne Lemelin – Autorité des marchés financiers
Me Caroline Rouleau – Centre communautaire juridique de Québec (St-Georges de Beauce)
Me Maxime Roy – Thibault Roy Avocats
et
Madame Mélanie Gagnon ainsi que l'équipe de la permanence du Barreau de Québec

Un sincère remerciement à nos partenaires qui ont contribué la réussite de cette soirée!





L'honorable Elizabeth Corte,
juge en chef de la Cour du Québec



La bâtonnière de Québec, Me Nathalie Vaillant



Le président du Jeune Barreau de Québec,
Me Jad-Patrick Barsoum



Mes Nicolas et Jean-François Leclerc, récipiendaires du
prix Louis-Philippe Pigeon



Me Henri Brun, Ad. E. recevant la Médaille du
Conseil du Barreau de Québec pour souligner son
50^e anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre



Me René Dussault, O.C., O.Q., Ad. E. recevant la Médaille
du Conseil du Barreau de Québec pour souligner son 50^e
anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre



M. le bâtonnier Henri Grondin, c.r., C.Q., Ad. E. recevant la
Médaille du Conseil du Barreau de Québec pour souligner
son 50^e anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre



Me Paul Laflamme, Ad. E. recevant la Médaille du Conseil
du Barreau de Québec pour souligner son 50^e anniversaire
d'inscription au Tableau de l'Ordre



Me Jean-Paul L'Allier, O.Q. recevant la Médaille du Conseil
du Barreau de Québec pour souligner son 50^e anniversaire
d'inscription au Tableau de l'Ordre



Me René Amyot, c.r., Ad. E. recevant la Médaille du
Conseil du Barreau de Québec pour souligner son 60^e
anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre



Me André Gagnon, c.r. recevant la Médaille du Conseil du
Barreau de Québec pour souligner son 70^e anniversaire
d'inscription au Tableau de l'Ordre



Me Marie Rinfret récipiendaire de la Médaille
du Barreau de Québec



La bâtonnière du Québec, Me Johanne Brodeur, Ad. E.



Monsieur Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice



Assermentation de Mes Cédric Coffy et Amina Khaoua,
les deux premiers avocats versaillais à profiter de
l'Arrangement de reconnaissance mutuelle et à
devenir membres du Barreau de Québec

« Deal or No Deal », l'AECG une affaire à conclure



Par
Me David Paillé

Chronique juridique présentée par



Société québécoise
d'information juridique

Le vendredi 18 octobre 2013, le Canada et l'Union européenne ont annoncé à Bruxelles la conclusion d'une entente sur l'AECG, et ce, après la date de dépôt du présent texte. Dans une publication ultérieure les commentaires de l'auteur figureront au sujet de l'accord.

En mai 2009, le Canada et l'Union européenne ont annoncé le début de négociations en vue d'un *Accord économique et commercial global* (« AECG »). Cette entente vise à faciliter le commerce et développer les relations économiques en levant les dernières barrières qui demeurent entre nos pays. Si cette idée a flotté pendant plusieurs années avant d'en arriver à des négociations formelles, voilà maintenant que nous sommes à l'aube du plus important accord commercial bilatéral du Canada depuis l'ALÉNA.

Si l'élimination des obstacles au commerce n'est pas une quête des plus récentes (*l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1947*), il demeure que des obstacles tarifaires et réglementaires perdurent de nos jours pour divers motifs protectionnistes (à tort ou à raison). Pourtant, nombreuses sont les études qui ont démontré que les pays ayant fait le choix d'ouvrir leurs frontières au commerce international ont bénéficié d'une plus grande croissance de leur économie. Maints efforts ont été déployés afin d'établir des règles commerciales, notamment sous l'égide de *l'Organisation mondiale du commerce* (« OMC »), pour faciliter le commerce transfrontalier. Or, les dernières négociations commerciales dans le cadre du Cycle de Doha à l'OMC ont laissé un goût amer à bien des acteurs majeurs du commerce mondial. Les désaccords entre pays en voie de développement (« PVD ») et les pays plus nantis, particulièrement sur les questions agricoles, ont eu pour résultat de favoriser le développement d'accords bilatéraux et régionaux. La plupart des pays reconnaissent l'importance de trouver une solution multilatérale aux problèmes économiques, mais les faits démontrent plutôt qu'ils se tournent clairement vers de plus petits accords. Ce constat est somme toute malheureux pour les institutions multilatérales et surtout pour les pays les plus pauvres qui risquent d'y perdre davantage.

Par ailleurs, le Canada n'est pas resté orphelin de ce changement. C'est dans cette perspective que le Canada négocie actuellement 14 accords de libre-échange. Onze accords sont soit déjà en vigueur, soit les négociations sont conclues (données du ministère des Affaires étrangères et Commerces extérieurs). L'ALÉNA demeure de loin le plus important accord commercial pour le Canada et on peut aujourd'hui constater l'impact positif que cet accord a eu sur notre économie. Alors, pourquoi ne pas élargir davantage nos relations économiques avec notre deuxième plus grand partenaire économique ?

Comme juristes et comme Canadiens, on peut se questionner sur l'intérêt et les impacts de la signature d'une entente entre le Canada et l'Union européenne qui pourrait avoir des répercussions importantes sur notre économie. Un tel accord pourrait signifier de nouvelles opportunités d'affaires pour le Canada qui verrait son accès auprès de 500 millions de consommateurs européens facilité. L'étude conjointe commandée par le Canada et l'Union européenne indique qu'une hausse de 22,9% de la valeur des échanges bilatéraux est appréhendée, ce qui pourrait représenter une augmentation potentielle d'environ 12 milliards du PIB canadien. Cette même étude nous apprend que certains produits font toujours l'objet de tarifs importants (les vêtements, les chaussures ou les fruits de mer) et qu'une hausse des possibilités d'affaires dans le secteur des services est aussi anticipée. Notons également qu'il s'agit d'une opportunité pour le Canada de conclure une entente commerciale avec un partenaire de longue date. Nul besoin de rappeler les liens historiques qui unissent l'Europe et le Canada.

Tout indique que notre portefeuille risque d'être affecté d'une façon ou d'une autre par l'AECG. Divers secteurs ont certainement fait l'objet de vives négociations. En effet, les marchés publics, l'industrie pharmaceutique, la finance, l'agriculture, les investissements, les produits alcoolisés et l'échange de main d'œuvre seront probablement touchés par l'accord. Naturellement, l'épineuse question agricole a fait l'objet d'intenses négociations. Si d'emblée le Canada a indiqué qu'il maintiendrait la gestion de l'offre présente sur nombre de produits de ce secteur (produits laitiers, œufs, volailles), ceci n'a pas semblé empêcher les négociateurs européens de demander un plus grand accès



GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE F.N.C.
HUISSIERS DE JUSTICE

Depuis
1966

800, boul. des Capucins,
Québec (Québec) G1J 3R8
www.gschuis.com

Une équipe de 45 personnes à VOTRE service
Expérience disponible EN TOUT TEMPS
Service d'URGENCE rapide et efficace

Tél.: 418 648-1717 (24 heures)
Fax : 418 522-9911
Sans frais : 1 800 463-6267

aux marchés canadiens. Le négociateur en chef du Québec s'est toutefois fait rassurant en octobre 2012 lorsqu'il a mentionné que la santé, l'éducation et la gestion de l'offre seront exclues de l'accord. Toujours du côté agricole, les Canadiens ont entre autres demandé un plus grand accès du bœuf canadien au marché européen. Les produits agricoles ont historiquement été protégés par les pays producteurs en élevant des barrières tarifaires importantes afin de protéger les industries locales. Nous ne pouvons qu'espérer que les compromis qu'impliquent de telles négociations auront été mutuels.

La question des brevets canadiens dans le domaine pharmaceutique semble aussi avoir fait l'objet d'importantes négociations. La durée de protection des brevets offerte par le Canada étant inférieure à celle des Européens et qui favorise la production de médicaments génériques (moins chers et selon certains au détriment de la recherche), il sera intéressant de voir où se sont arrêtées ces négociations. Une hausse de la durée des brevets pourrait signifier une augmentation des prix au Canada. Une plus grande ouverture des marchés publics canadiens a vraisemblablement été demandée par l'Union européenne, ce qui devrait entraîner une plus grande concurrence dans ce secteur. Un nouvel accord entrant en vigueur à l'OMC en cette matière affectera de toute manière les contrats publics. Tout de même, cet accès élargi qui affecterait les grandes villes canadiennes et la concurrence accrue engendrée pourrait diminuer les coûts (point de vue loin d'être unanime). La reconnaissance des qualifications professionnelles sera apparemment abordée dans cet accord. Cette reconnaissance ne peut être que bénéfique aux milliers de professionnels, dont les avocats, qui pourraient voir leur compé-

tence plus facilement reconnue. On ne peut qu'espérer une entente semblable à ce qui a été conclu entre la France et le Québec en octobre 2008.

Autre élément intéressant des présentes négociations, à la demande des Européens et en raison de la nature fédérale du Canada, les gouvernements provinciaux ont délégué des négociateurs afin de participer au processus de négociations via le gouvernement fédéral. À ce titre, l'ancien premier ministre, Me Pierre-Marc Johnson, a été désigné par le premier ministre Jean Charest pour représenter le Québec. Cette participation des provinces pourrait faciliter le processus de ratification.

À plus d'une reprise au cours des derniers mois, l'annonce d'une entente finale semblait imminente. La dernière réunion du G8 en Irlande du Nord semblait être le moment parfait pour finaliser le tout. Or, là encore, rien de concluant. Tout au contraire, ce fut plutôt une opportunité pour les États-Unis et l'Union européenne de lancer leurs pourparlers en vue d'un accord de libre-échange. Plusieurs observateurs avaient d'ailleurs noté que le Canada avait tout avantage à conclure une entente avant cette date où l'attention de l'Union européenne allait se tourner vers le géant américain. Et pourtant, le Canada ne doit pas perdre espoir de conclure cet accord. L'AECG nous offre des opportunités d'affaires et de développement économique intéressantes, et ce, malgré quelques compromis qui sont toujours nécessaires. La décision appartient maintenant aux représentants politiques de trancher les derniers points litigieux afin de conclure l'entente. Voilà un rendez-vous avec l'histoire que le Canada ne doit pas manquer.

➔ Propos de la bâtonnière à l'occasion de la Rentrée judiciaire (suite)

traditionnelle. Il souligne, de plus, qu'il faut prendre garde à ce que de telles réformes ne soient pas une forme de justice « privée », par dévolution de la justice criminelle au secteur privé. Cette recommandation qui vaut d'abord pour la justice pénale, n'est pas dénuée de pertinence pour les autres domaines. Elle se lit comme suit:

« La justice pénale [criminal justice] est la responsabilité de l'État et il est dangereux de la réduire à des mesures de justice réparatrice qui sont moins coûteuses, mais aussi moins transparentes et responsables [sic] envers le public... »

La justice civile est, elle aussi, une responsabilité de l'État et il nous semble aussi dangereux de la réduire à des mesures de justice réparatrice moins coûteuses si elles doivent être moins transparentes et ou si elles peuvent permettre qu'on puisse en répondre de façon moindre envers le public.

Voilà les quelques réflexions que je voulais partager avec vous, à l'occasion de cette Rentrée judiciaire.

LES IMPRESSIONS
GAUVIN & HARBOUR INC.
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini et le respect des délais fixés sont importants pour vous. Pour nous, ils sont une priorité.

Imprimeur de votre bulletin Proforma...

Et de tous vos projets.

Téléphone : (418) 872-6003

Télécopieur : (418) 872-0259

gavin.harbour@qc.aira.com

Prix Louis-Philippe-Pigeon

Pourquoi on le remet ?

Le prix Louis-Philippe-Pigeon est remis cette année à messieurs Jean-François et Nicolas Leclerc.

Le conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec s'est arrêté sur ces deux frères pour de nombreuses raisons, mais ce qui a retenu l'attention est, au-delà de leur carrière d'avocat, leur parcours singulièrement identique. Ils ont allié leurs passions pour la communication et le droit pour ainsi devenir des modèles de dévouement et d'entrepreneuriat pour l'ensemble de la communauté juridique et celle de Québec.

Jean-François et Nicolas Leclerc ont des parcours académiques quasi similaires : l'un ayant obtenu des attestations d'études d'animation radiotélévision, l'autre ayant fait des diplômes de diction et de communication orale. Les ressemblances sont flagrantes tout au long de leur parcours, ayant fait les mêmes études au collégial en même temps, le même certificat en communication sociale effectué à l'Université St-Paul et les mêmes études en droit à l'Université Laval.

À l'ère où notre profession se redéfinit, nos récipiendaires se sont mus dans la direction de l'interdisciplinarité en jumelant ce qui les passionne en s'adaptant à la nouvelle ère technologique tout en ayant cessé de s'impliquer de maximiser l'impact qu'ils peuvent avoir sur leur communauté et leur entourage.

Après avoir fait séparément, pour cette fois, leurs preuves comme avocat dans des grandes études de la région de Québec, ils se sont à nouveau réunis sous un même toit pour fonder leur propre entreprise, ayant comme objectif bien unique de redessiner l'image radiophonique de la Capitale nationale.

Ils auraient pu choisir la voie de la continuité, cependant, ils ont préféré voler de leurs propres ailes – communément – pour ainsi miser sur leur ingéniosité mutuelle dans un projet qui les unit dans leur diversité respective. Usant de leur talent d'orateur, ils réussissent à rassembler leurs parents, leurs amis et de nombreux partenaires d'affaires dans une plus grande conscience collective des défis de notre communauté dans le cadre d'œuvres philanthropiques de la région.



Maîtres et habiles passionnés des télécommunications, nos récipiendaires ont laissé une marque indélébile dans la communauté juridique comme auxiliaire d'enseignement, membre du Tribunal de révision des régimes de pension du Canada ou de la sécurité de vieillesse, gagnants de prestigieux concours de plaidoirie et auteurs d'articles juridiques.

Reconnaissant le mérite de nos récipiendaires qui ont non seulement marqué le milieu juridique, mais également celui des télécommunications en excellant dans l'art de convaincre par leur implication digne de leur créativité au sein de notre communauté, le conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec est convaincu et fier d'avoir décerné le Prix Louis-Philippe-Pigeon à ceux que l'on surnomme affectueusement les Jumeaux Leclerc.

Vrai ou faux

Un comptable peut procéder à l'incorporation d'une entreprise, à la préparation d'une convention ou d'un règlement.

Réponse : Faux. En vertu de l'article 128. 1. c) de la Loi sur le Barreau.

** N'oubliez pas, la Loi sur le Barreau encadre l'exercice illégal de la profession. Si vous êtes témoin d'un acte réservé aux avocats, faites-en part au Comité sur l'exercice illégal du Barreau de Québec.

Rentrée judiciaire par Juris Concept

Solutions de gestion
pour avocats

La Rentrée judiciaire du Barreau de Québec 2013 a été encore une fois couronnée de succès grâce aux nombreux collaborateurs et à tous les avocats qui y ont participé. Cette année, encore plus que les autres, a été marquée par la forte présence de nombreux invités internationaux et nationaux de l'Amérique du Nord, de l'Europe et ailleurs au Québec. En cette année de centenaire pour le Jeune Barreau de Québec, nous avons misé sur la création d'alliances et d'amitiés avec les autres jeunes barreaux à l'international et nous tenons à les remercier de leur présence toujours aussi chérie année après année : merci à l'AJBQ, l'AJBM, l'American Bar Association – Young Lawyers Division, et aux organisations représentant (Conférence du stage de barreau ou Jeune Barreau) les jeunes avocats de Bordeaux, de Bruxelles, de Laval, de Longueuil, de Luxembourg, de Paris, de Toulouse et de Versailles.

La participation de nombreux collaborateurs a été nécessaire pour rendre possibles tous les événements entourant la Rentrée judiciaire. Nous tenons à souligner celle de Jurisconcept qui nous a permis d'accueillir nos invités internationaux et nationaux et particulièrement lors de la soirée festive organisée par le Jeune Barreau de Québec au Maurice Night Club où plus d'une centaine d'avocats de la région de Québec seulement se sont réunis pour célébrer l'ouverture des tribunaux en compagnie de nos amis internationaux.

De plus, la Rentrée du Jeune Barreau de Québec organisée, en partenariat avec Jurisconcept, pour les invités internationaux des organisations représentant les jeunes avocats de leurs régions respectives, a été couronnée de succès et ce, grâce à la présence de plus d'une quarantaine de membres qui ont fait une expédition dans le Parc de la Jacques-Cartier (sentiers des loups), une visite du quartier historique du Vieux-Québec et un souper gastronomique au restaurant Chez Boulay. Nous tenons à remercier l'apport du Secrétariat à la jeunesse, de messieurs Jean-François Lisée, Yves Bolduc, Sam Hamad et madame Michelyne Saint-Laurent qui nous ont tous soutenus dans l'organisation de cet événement qui a des retombées certaines sur le rayonnement du Jeune Barreau de Québec ainsi que notre région au Québec et à l'étranger.

Dans cette optique, nous tenons à féliciter les deux membres de notre association, soit Me Alexandre Gilbert Vanasse et Me Renaud Laliberté, qui ont remporté les honneurs lors de la Rentrée judiciaire du Barreau de Montréal en remportant les concours oratoires internationaux francophone et anglophone. Mille bravos!

Il est nécessaire de prendre quelques lignes pour féliciter les récipiendaires du Prix Louis-Philippe-Pigeon 2013 qui souligne l'apport exceptionnel d'un (ou deux) avocat du Jeune Barreau de Québec à l'organisation et surtout pour son implication dans la société civile et pour leurs exploits professionnels.

Merci à tous.



Maitrisez
votre pratique
dès le départ.

Nouvellement assermenté?
Découvrez le plan Jeune Barreau ▶

Juris
Concept

Solution de gestion
pour avocats

1 888 692-1050
jurisconcept.ca



Le Jeune Barreau de Québec a présenté ses propositions aux parlementaires

Le mercredi 11 septembre dernier, Me Jad-Patrick Barsoum, président, Me Audrey Gagnon, première vice-présidente, Me Christian Tanguay, deuxième vice-président, ont profité de l'invitation faite au Jeune Barreau de Québec en commission parlementaire pour mettre sur la table cinq grandes propositions novatrices afin que, notamment, le Québec se dote d'une justice plus accessible pour les citoyens au regard de la Cour du Québec, division des petites créances, et d'une justice moderne misant sur les outils technologiques en vue d'assurer une meilleure administration de la justice.

De nouveaux modes d'accessibilité à la justice comme alternative pour résoudre les différends.

Le Jeune Barreau de Québec s'est positionné en faveur d'une majoration progressive du seuil d'admissibilité de 7 000\$ à 15 000\$ à la division des petites créances de la Cour du Québec, mais cette majoration, seule, ne peut pas être une panacée. « Un constat s'impose : la majorité des plaintes adressées au Conseil de la magistrature du Québec le sont à l'égard de la Division des petites créances de la Cour du Québec. Même en haussant les seuils d'admissibilité, nous maintenons tout de même les usages et les règles applicables en ces instances qui demeurent des vecteurs d'incompréhension

et de frustration envers le processus judiciaire et, par conséquent, peuvent être préjudiciables à l'administration de la justice. En ce sens, le Jeune Barreau de Québec a proposé aux parlementaires de permettre la représentation des particuliers par des avocats de moins de dix (10) ans d'expérience lorsque les sommes réclamées excèdent dix mille dollars (10,000\$). L'implantation de cette mesure par la création d'un service de référencement, en collaboration avec le ministère de la Justice, permettrait de mieux circonscrire les règles de représentation et assurerait ainsi une représentation équitable de l'ensemble des parties en cause

dans un souci de perfectionnement de l'efficacité de notre système judiciaire», a indiqué le président du Jeune Barreau de Québec, Me Jad-Patrick Barsoum.

La modernisation de la procédure civile passe aussi par la modernisation de ses outils technologiques

L'utilisation de nouveaux moyens technologiques doivent définitivement s'intégrer dans la réforme du Code de procédure civile afin de maximiser l'efficacité de l'administration de la justice. La modernisation des technologies entourant le système judiciaire québécois sera bénéfique pour les avocats dans leur gestion de la réalité quotidienne des palais de justice et, incidemment, bénéfique pour les justiciables. « Une nouvelle génération d'avocats a fait son entrée dans la profession et ceux-ci sont davantage orientés vers les nouvelles technologies – tout comme la société actuelle – contrairement aux palais de justice québécois et ses outils technologiques. Le Jeune Barreau de Québec a fortement

encouragé le ministère de la Justice à doter les palais de justice et les greffes de la province d'outils technologiques appropriés et uniformisés comme Internet sans fil, le dépôt électronique d'actes de procédure à toute étape de l'instance et la modernisation du système de plumeitifs », a renchéri le président du Jeune Barreau de Québec, Me Jad-Patrick Barsoum.

Maintenant que les consultations parlementaires sont terminées, le Jeune Barreau suivra avec attention les prochaines étapes législatives, dont notamment, l'étude détaillée, communément appelée étude article par article.

Nouveau Code de procédure civile



Merci ! Tournoi de balle-molle 2013 du JBQ



L'équipe championne d'O'Brien Avocats avec la coupe Paré, Ouellet, Bigaouette et associés.

C'est sous un ciel radieux qu'a eu lieu l'Édition 2013 du Tournoi de Balle-Molle Desjardins du Jeune Barreau de Québec. Cette année, douze équipes se sont chaudement disputées la coupe Paré, Ouellet, Bigaouette et associés sur les terrains du parc Paul-Émile Beaulieu. Au terme des rondes éliminatoires, ce sont les équipes des cabinets O'Brien Avocats et McCarthy Tétraut qui se sont affrontées lors de la finale. La partie fût haute en émotion. Au terme du tournoi, c'est l'équipe d'O'Brien Avocats qui a mis la main, encore cette année, sur le prestigieux trophée. Le comité organisateur tient à remercier les équipes participantes, ses bénévoles et Paré, Ouellet, Bigaouette et associés, huissiers de justice pour leur participation. Le Jeune Barreau de Québec tient également à souligner l'indéfectible support de son partenaire Le Mouvement Desjardins pour son implication dans la réalisation de nos événements. Nos plus sincères félicitations aux vainqueurs et à l'année prochaine !

Conférence : La responsabilité et l'indemnisation dans le domaine des services financiers

Les conférenciers traiteront de la responsabilité civile des courtiers, conseillers financiers et cabinets, de même que de l'indemnisation des victimes de fautes ou de fraudes financières selon le régime de droit commun et les règles du Fonds d'indemnisation des services financiers administré par l'AMF.

CONFÉRENCIERS : Frédéric Levesque, professeur de droit à l'Université Laval • Cynthia Duclos, étudiante au doctorat en droit des affaires et des services financiers • Me Judith Rochette et Me Julie Savard, avocates chez Beauvais Truchon S.E.N.C.R.L.

DATE : 28 novembre 2013 de 8 h à 11 h 45
(un petit déjeuner sera servi à compter de 8 h et la conférence débutera à 8 h 30)

LIEU : Hôtel Alt

1200, avenue Germain des Prés, Québec (QC) G1V 3M7

COÛT : 75 \$ pour les membres du Jeune Barreau de Québec
90 \$ pour les non-membres

EN VOIE D'ACCRÉDITATION PAR LE BARREAU POUR
UNE DURÉE DE 3 HEURES

INSCRIPTION : M^{me} Caroline Potvin

au 418-529-0301, poste 25
formation@quebec.barreau.qc.ca

INFORMATIONS : Me Julie Savard au 418-692-4180

Me Émilie Dubois au 418-781-2359
(Responsables de l'activité)

Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA www.barreau.qc.ca/pamba

Le bâtonnier du Québec,

Me François Lévesque

Québec-Versailles



BARREAU DE QUÉBEC

Le sujet du Colloque Québec-Versailles de cette année, qui fut décidé il y a quelques mois, est tombé à point nommé puisqu'il traitait des accommodements raisonnables. Quelle ne fut pas notre surprise lorsque le lundi précédant le colloque, le ministère de l'Éducation nationale en France présentait la Charte de la laïcité à l'École et quelques heures plus tard le ministre Bernard Drainville présentait aux Québécois et Québécoises la Charte des valeurs québécoises. Le sujet du Colloque Québec-Versailles de cette année ne pouvait laisser personne indifférent !

Le tout se déroulait dans la matinée du 13 septembre à l'Université Laval et était animé par Me Anne-Marie Laflamme, vice-doyenne aux programmes de premier cycle de la faculté de droit de l'Université Laval. En ce qui a trait aux conférenciers, Mes Louis-Philippe Lampron et Jad-Patrick Barsoum traitaient de la

partie québécoise. Mes Paul Couture et Amina Khaoua nous faisaient découvrir, quant à eux, la façon de faire de nos cousins européens. Une période de questions qui a suscité bien des débats en partie dus à l'actualité de la dernière semaine concluait le colloque.

Les nombreux participants ont pu en apprendre davantage sur cette notion connue au Québec sous le vocable d'accommodement raisonnable et de se pencher sur quelques cas de jurisprudence. Il fut intéressant d'entendre par la suite la situation française avec là aussi certains exemples d'application. Ce fut donc un colloque des plus captivants, traitant d'un sujet d'actualité et qui s'est déroulé dans un climat convivial et agréable.



Barreau de Versailles

Le bal philanthropique



Québec, le 14 octobre 2013 – Le 12 octobre dernier, RSVP - Bal Philanthropique présenté par Banque Nationale a rassemblé plus de 280 jeunes professionnels et gens d'affaires de la région de Québec pour la cause des Petits bonheurs d'école. La soirée aux couleurs et saveurs italiennes aura permis un don de 26 349\$ à la Fondation, en plus de faire vivre une expérience unique aux invités présents.

La soirée fut haute en couleur et pleine de surprises. Les participants ont pu assister à une performance du recordman Guinness Dominic Lacasse (l'Homme Drapeau), écouter les mélodies de Thierry Gomez et Maude Carrier, danser aux airs de DJ Darryl, en plus de profiter des nombreuses et délicieuses saveurs italiennes offertes par les restaurateurs présents.

« Ce qui est le plus impressionnant dans une soirée comme RSVP, c'est de voir qu'autant de gens sont sensibles à la cause de l'éducation chez les jeunes. Nous sommes très

heureux de ressentir ce support de la part de domaines professionnels les plus variés. Bien entendu, le comité organisateur et moi-même souhaitons que la soirée rassemble de plus en plus de gens d'année en année », déclare M. Vincent Cliche, président du Bal Philanthropique et vice-président du conseil d'administration des Jeunes Philanthropes de Québec (JPQ).



Analyse pragmatique et fonctionnelle... de l'implication sociale



Par
Me Nicholas Jobidon

Dans sa chronique à chaque parution du **Proforma**, Me Jobidon sur-analyse un sujet jusqu'à l'absurde.

L'implication sociale... qu'ossa donne?

Qui dit « Bacc en droit » dit nécessairement implication sociale, ne fût-ce que par les inévitables partys de l'Association des Étudiants en Droit. On paie la cotisation, l'organisation s'occupe du reste, on lâche son fou un peu. Puis on vieillit, on devient adulte et responsable, on paie des taxes et on passe à autre chose, comme le travail et la famille (qui à eux seuls prennent environ 112% de notre temps). L'implication sociale c'est bien beau mais... qui a le temps pour telle frivolité?

Et pour ceux qui la prennent plus au sérieux, l'implication sociale n'est-elle pas un peu comme du bénévolat, cette idéologie missionnaire chrétienne? Ou comme une extension de la notion vieillot (antique, même, étant invoquée par le prince Sarpedon dans l'Illiade) de noblesse oblige, qui exhorte aux personnes de stature de ne rechercher ni louanges ni gloire dans leurs actions:

Mais ferez-vous le bien comme un usurier prête son argent? Ne le ferez-vous pas pour le bien en lui-même? « Noblesse oblige! » [Balzac, Le Lys dans la Vallée]

Loin d'être un asservissement aux prérogatives de l'aristocratie, d'aucuns acclament l'implication sociale comme une opportunité de faire le bien tout en laissant sa marque; de construire l'humanité. C'est l'implication sociale, après tout, qui est à la base du barreau, des facultés qui l'enseignent, de l'État lui-même. Toutes ces institutions sont nées à la base d'un don de temps et d'intérêts, souvent par des personnes qui n'avaient pas de surplus du premier. D'autres insistent que l'implication sociale est le début de l'entrepreneurship. « Donnez », disent-ils, créez des liens, devenez un créateur de valeur. Aucune entreprise, au sens large du terme, n'éclot dans le néant; elle doit plutôt être couvée par le chaud duvet du désir d'apporter une valeur, d'aider, d'offrir une chose qui n'est jusqu'alors pas offerte (ou pas assez!). D'ailleurs, aucun entrepreneur ne s'est jamais plaint d'avoir un réseau social trop étendu!

« L'argent ne fait pas le bonheur », qu'ils disent. Ils ont tort! Jusqu'à un point, du moins. Avoir assez d'argent pour avoir un rythme de vie confortable est nécessaire au bonheur, mais sans plus, selon des recherches récentes sur la motivation; au contraire, le fait de recevoir un salaire élevé limiterait la créativité! Passé ce niveau, l'argent ne contribuerait plus directement au « calcul du bonheur », une idée nouvelle que des chercheurs sérieux, mais présume-t-on heureux, s'efforcent de comprendre. Font

notamment partie du calcul :

- Le fait d'être reconnaissant envers toutes sortes de choses, petites ou grandes, chaque jour, ce qui n'est pas sans rappeler la prière traditionnelle d'avant-coucher;
- Le fait de noter des petites expériences positives qui arrivent chaque jour; et...
- Le fait d'accomplir des actes de gentillesse aléatoires – aider les autres, quoi.

Fait intéressant, l'implication sociale se rembourse elle-même. Les deux villes au monde qui affichent la moyenne de longévité la plus élevée (une en Italie et une au Japon) sont reconnues pour leur culture qui encourage les liens familiaux – et interfamiliaux – très proches, et où l'entraide est une chose de tous les jours; des études ont éventuellement trouvé le lien entre la longévité d'une personne et les liens sociaux qu'elle entretient. C'est peut-être aussi ce qui explique que les personnes mariées vivent plus longtemps que les célibataires... pour le meilleur ou pour le pire!

En définitive, il n'y a pas de quoi en faire un plat. S'impliquer ça fait juste bâtir le monde, créer des cercles sociaux, rendre heureux, et allonger la vie! L'implication sociale... c'est jusse ça qu'ossa donne.



Calendrier des activités

14 novembre 2013

Formation du Barreau de Québec - CAIJ*
« La Loi sur la protection de la jeunesse: Évolution de la jurisprudence depuis la réforme de 2006 » (3h)

21 novembre 2013

Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
Journée intensive de formation de Québec (6 h)

22 novembre 2013

Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
Journée intensive de formation de Québec (6 h)

28 novembre 2013

Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
«Quand le droit criminel s'invite en chambre de la famille» (1,5h)

12 décembre 2013

Formation du Barreau de Québec - CAIJ*
« L'utilisation des systèmes de contrôle biométriques: conditions d'implantation et protection des renseignements personnels et de la vie privée » (1,5)

L'AFFAIRE CASTOR HOLDINGS
34 JUGEMENTS
1951 PAGES DE TEXTES INTÉGRAUX
DISPONIBLE EN
23 RÉSUMÉS SOQUIJ :
MOINS DE 40 PAGES

CONCENTREZ-VOUS
SUR L'ESSENTIEL

soquij.qc.ca/abonnement/promo.php

SOQUIJ

Si vous désirez publier gratuitement dans cette section transmettre votre information à l'adresse suivante : proforma@jeunebarreaudequebec.ca

Actualité juridique

- **Me Sylvette Guillemard** a été nommée directrice de la prestigieuse revue Les Cahiers de droit de la Faculté de droit de l'Université Laval.
- **Me Annie Laprade, Lyne Thériault et Christian Drolet** sont nommés respectivement vice-présidente et commissaires à la Commission des relations du travail.
- **Me Céline Vallières**, médiatrice, est devenue auteure avec la publication de son premier roman intitulé : L'avocate qui rêvait de justice.
- Le bureau Gaulin Croteau Gosselin Daigle & Associés œuvre désormais sous le nom de **Gosselin Daigle Ouellette et Associés**.
- **Me Denys Saindon** exerce dorénavant au 1029, Vaillancourt, Québec, QC, G3E 1A7.
- Veuillez prendre note que **Mes Jean Brisset des Nos, Catherine Claveau, Claudine Gagnon, Stéphane Galibois, Guy Grantham, François Marchand, Jean-Pierre Pelletier et Marlène Therrien** qui exerçaient au sein de l'étude Daignault & Associés exerceront dorénavant sous la dénomination sociale de Cabinet d'avocats Saint-Paul.
- **Me Anne Ellefsen-Gauthier** qui pratique exclusivement en droit lié à l'industrie du transport s'est jointe au bureau Cain Lamarre Casgrain Wells.